



## Modalités de mise à disposition et de consultation des informations relatives à l'assemblée générale mixte du 27 mai 2021

Paris, 21 avril 2021

### Avertissement

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, et conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 publiée le 25 mars 2020 telle que modifiée et prorogée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2021 (l'« **Assemblée** ») se tiendra à huis clos, au siège social de la Société, situé 21-25, rue Balzac, 75008 Paris, hors la présence physique de ses actionnaires ou des autres personnes ayant le droit d'y assister.

En effet, à la date de la convocation de l'Assemblée, des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires font obstacle à la présence physique de ses membres à l'Assemblée générale, eu égard notamment à la fermeture des salles de conférence et de réunion, à l'obligation de respecter des mesures de distanciation physique et au nombre de personnes présentes lors des précédentes Assemblées générales.

En conséquence, aucune carte d'admission ne sera délivrée. Les actionnaires sont invités à voter, en amont de l'Assemblée, par Internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS, ou par correspondance à l'aide du formulaire de vote, ou encore à donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un tiers selon les mêmes modalités.

Les actionnaires ont la possibilité de poser des questions écrites dès lors qu'elles sont reçues au plus tard le mardi 25 mai 2021, à minuit (heure de Paris), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et via l'adresse électronique : [ag2021@korian.com](mailto:ag2021@korian.com).

Dans la mesure où l'Assemblée se tiendra hors la présence physique des actionnaires, et, afin de favoriser le dialogue actionnarial, les actionnaires auront la possibilité, le mercredi 26 mai 2021 et ce jusqu'à 15 h 00 (heure de Paris), de poser des questions ne revêtant pas le caractère de questions écrites à l'adresse suivante : [ag2021@korian.com](mailto:ag2021@korian.com). Ces questions devront être accompagnées de l'attestation d'inscription en compte. Il sera répondu à ces questions, durant l'Assemblée, sur la base d'une sélection représentative des thèmes qui auront retenu l'attention des actionnaires.

L'Assemblée sera diffusée en direct sur le site Internet de la Société : [www.korian.com](http://www.korian.com), dans l'espace « Investisseurs », pour autant que les conditions de cette retransmission puissent être réunies. Elle sera également disponible sur le site Internet de la Société en différé à l'issue de l'Assemblée générale.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée sur le site Internet de la Société : [www.korian.com](http://www.korian.com), qui sera mise à jour chaque fois que nécessaire, les modalités décrites ci-dessus étant susceptibles d'évoluer.

L'avis préalable de réunion comportant l'ordre du jour, le texte des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration ainsi que les modalités de participation et de vote à l'Assemblée, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n. 48 du 21 avril 2021.



Les actionnaires sont informés que les scrutateurs désignés pour l'Assemblée sont la société Predica Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole et la société Holding Malakoff Humanis.

Les informations relatives à l'Assemblée et visées à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce sont consultables à compter de ce jour sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : [www.korian.com](http://www.korian.com), dans l'espace « Investisseurs », rubriques « Actionnaires », « Assemblée générale » puis « 2021 ».

Tout actionnaire peut, par ailleurs, demander l'envoi des documents et renseignements visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce auprès de CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 (établissement centralisateur mandaté par Korian).

Les actionnaires pourront également prendre connaissance des documents (dont le document d'enregistrement universel) au siège social de la Société situé 21-25, rue Balzac, 75008 Paris, pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

#### Prochains événements :

**27 mai 2021 – Assemblée générale annuelle**

**16 juin 2021 – Journée investisseurs**

#### À propos de Korian

Korian, premier Groupe européen de Soins au service des personnes âgées et fragiles.

[www.korian.com](http://www.korian.com)

**Korian est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris depuis novembre 2006 et fait partie des indices suivants : SBF 120, CAC Health Care, CAC Mid 60, CAC Mid & Small et MSCI Global Small Cap**

**Ticker Euronext : KORI - ISIN : FR0010386334 – Reuters : KORI.PA – Bloomberg : KORI.FP**

#### CONTACTS INVESTISSEURS

##### **Sarah Mingham**

Directrice des Relations Investisseurs et des Financements

[sarah.mingham@korian.com](mailto:sarah.mingham@korian.com)

Tél : +33 (0)1 55 37 53 55

##### **Carole Alexandre**

Directrice Adjointe des Relations Investisseurs

[carole.alexandre@korian.com](mailto:carole.alexandre@korian.com)

Tél : +33 (0)7 64 65 22 44

#### CONTACTS MÉDIA

##### **Jean-Marc Plantade**

Directeur des relations presse

[jean-marc.plantade@korian.fr](mailto:jean-marc.plantade@korian.fr)

Tél : +33 (0)7 62 90 32 58

##### **Cyrille Lachèvre**

Directeur adjoint des relations presse

[cyrille.lachevre@korian.fr](mailto:cyrille.lachevre@korian.fr)

Tél : +33 (0)7 61 53 54 86

##### **Marjorie Castoriadis**

Responsable relations médias

[marjorie.castoriadis@korian.fr](mailto:marjorie.castoriadis@korian.fr)

Tél : +33 (0)7 63 59 88 81